

A-t-on surveillé de près ces groupements? Des instructions ont-elles été données à leur sujet? Le fait que le gouvernement ait appliqué la loi sur les mesures de guerre et appréhendé des personnes, dont certaines ont été accusées, puis déclarées non coupables, est significatif. Dans ces cas, les faits sont à certains égards semblables à ceux de la cause Vallières, volume 9, procès-verbaux criminels, 1970, page 24, que j'ai citée devant la Cour d'appel. Dans ce cas, l'accusé a été acquitté. Je signale que 497 personnes ont été arrêtées, que 62 ont été accusées et que certaines ont été relâchées. La police aurait pu les appréhender le soir du 16 octobre, ou même quelques jours plus tard. Je voudrais que le très honorable député de Prince-Albert (M. Diefenbaker) soit ici, car ces événements ont fait l'objet de l'un de ses discours. Il a déjà réglé le cas des gens qui n'appartenaient pas à des groupes séparatistes mais dont des amis y étaient affiliés. Je ne parlerai pas de ce sujet à l'heure actuelle.

J'aimerais, par contre, dire que le gouvernement connaissait l'existence de groupes terroristes et du FLQ au Québec depuis juin 1969. Qu'a-t-il fait à cet égard? Rien, monsieur l'Orateur. Il savait que des plasticages avaient eu lieu; il savait que des meurtres avaient été commis et que des actes de violence avaient eu lieu même avant les événements malheureux où M. Laporte perdit la vie. Des questions furent posées ici à ce sujet. Le gouvernement savait que des munitions, des armes et de la dynamite avaient été volées non seulement à l'Armée mais également à d'autres sources où il était facile de trouver des fournitures de ce genre. Il savait que des activistes communistes étaient entraînés à Cuba pour le Canada. Le rapport de la Commission royale d'enquête sur la sécurité avait été publié et nous savions où on entraînait ces gens. Et pourtant le gouvernement a préféré ignorer les recommandations de la Commission et l'anarchie générale et croissante. Le premier ministre et le ministre de la Justice ont déclaré que notre Code criminel prévoyait toutes les mesures nécessaires pour traîner ces délinquants devant les tribunaux et les faire condamner. Pourquoi aucune commission royale n'a-t-elle été créée pour étudier les activités criminelles des séparatistes—je ne parle pas des séparatistes politiques—afin que nous puissions y voir clair? C'est ce que nous demandions depuis des années.

Si les objectifs du FLQ étaient bien ce que prétendait le gouvernement, cette organisation était coupable de conspiration séditeuse. Je vois que le ministre originaire du Manitoba est de mon avis. C'est le meilleur témoin possible.

Une voix: C'est un séparatiste pacifique.

M. Woolliams: C'était une affirmation du premier ministre. Il fallait appliquer strictement la loi et agir; aucun consentement n'était nécessaire avant que la violence n'échappe à tout contrôle, avant que M. Cross et M. Laporte soient kidnappés et ce dernier assassiné par la suite. L'intervention de l'Armée et la milice ne découlaient pas de la loi sur les mesures de guerre. Comme la Chambre le sait, ces pouvoirs sont prévus aux termes de la loi de défense et de ses règlements connexes et cette décision a été prise au moment où le gouvernement promulguait la loi sur les mesures de guerre. Mes amis de Calgary croient, comme la plupart des gens des autres villes j'imagine, qu'on a recouru aux forces armées parce

que le gouvernement a tourné une manette, pour ainsi dire, et mis la loi des mesures de guerre en vigueur. Le premier ministre a dit bien clairement ce qui s'était passé au cours de l'émission Webster. Nous sommes d'accord là-dessus.

Au dire du ministre de la Justice, on a appliqué la loi sur les mesures de guerre à la demande du maire de Montréal et du premier ministre du Québec. Les membres du cabinet étaient parfaitement au courant de l'existence de cette conspiration. Les mesures du gouvernement étaient étroitement liées aux enlèvements et aux activités du FLQ, décrites comme une conspiration séditeuse, violente et incendiaire. Le premier ministre a déclaré que le maire de Montréal et le premier ministre du Québec avaient demandé ces mesures et que tous les faits relatifs aux circonstances avaient été révélés. Ils connaissaient la situation. Et qu'a dit le ministre de la Justice? Les députés ministériels sont parfois très occupés et n'ont pas le temps de comparer leurs notes respectives. La vérité finira bien par éclater un jour. Car enfin, même les membres du cabinet sont assujettis aux lois de la nature humaine.

L'hon. M. Stanfield: Quelques-uns.

M. Woolliams: Qu'a dit le ministre de la Justice? Comme en fait foi la page 215 du harsard, voici ce qu'il a dit:

J'espère qu'un jour tous les détails des renseignements sur lesquels le gouvernement s'est fondé pour agir seront révélés au public, parce que jusqu'à ce jour le peuple du Canada ne pourra pas évaluer pleinement la ligne de conduite adoptée par le gouvernement.

Qu'est-ce que le ministre de la Justice sait, qu'il n'a pas révélé au Parlement? Au dire du premier ministre, le gouvernement a tout dit. Pourtant, le ministre de la Justice n'est pas du même avis. Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Sharp), qui m'écoute en ce moment, pourrait faire de la lumière là-dessus. J'espère qu'il prendra part au débat. Pourquoi, alors que le premier ministre déclarait que le gouvernement avait tout révélé, le ministre de la Justice a-t-il parlé dans un autre sens? Que voulait-il dire par là et pourquoi disait-il le contraire du premier ministre? Dans ce cas, je préfère croire ce que dit le ministre de la Justice. D'après lui, le gouvernement a véritablement dissimulé la vérité, on a refusé de donner des renseignements et le gouvernement du Québec craignait d'être renversé ou remplacé par un autre gouvernement, peut-être par des moyens démocratiques. Nous ne le savons pas.

J'aurais quelques questions à poser. Quel détails des renseignements le ministre de la Justice et le premier ministre ont-ils tus? Quelles informations secrètes le gouvernement a-t-il cachées au Parlement et aux Canadiens et qu'il aurait dû leur révéler? Comment pouvons-nous adopter des lois sans connaître les faits ni entendre les témoins qui veulent se présenter? Troisièmement, que savait le gouvernement de l'organisation apôtre du renversement du gouvernement pour la force terroriste? Quelles sont les réponses à ces questions?

Le ministre de la Justice nous a dit que nous connaîtrions les faits un jour. Il écrira peut-être un livre. Je le vois déjà dans son étude—mais que dira-t-il? Peut-être: «Je dirai au peuple canadien et au Parlement que le premier ministre a tenu des propos absurdes»? Le gouvernement a prétendu avoir appliqué la loi sur les mesu-